



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Calixa-Lavallée

Règlement n° 295
Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Calixa-Lavallée, que :

Lors de la séance ordinaire du 5 janvier 2016, le Conseil municipal de Calixa-Lavallée a adopté le règlement n° 295, intitulé : « Règlement n° 295 : Règlement relatif à la location des locaux et au prêt des biens municipaux » ;

Une copie de ce règlement peut être consultée au bureau de la Municipalité.

Ce règlement entrera en vigueur dans les délais prévus par la Loi.


Directeur général et secrétaire-trésorier

Avis public publié le 6 janvier 2016.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Claude Geoffrion, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis en affichant des copies aux endroits désignés, le 6 janvier 2016.
EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6 janvier 2016

Signé par : 
Claude Geoffrion
Directeur général et secrétaire-trésorier

Fin de l'affichage : 16 janvier 2016